

# Arrêté n°2024-125 portant déclaration d'irrecevabilité de liste de candidatures de représentants au conseil de l'EiSINe

## Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne,

Vu le code de l'éducation, et notamment son article D719-22, Vu l'arrêté n°2024-115 relatif à l'élection des représentants des usagers au conseil d'école de l'EiSINe,

### **ARRETE**

### Article 1:

Est déclarée irrecevable pour l'élection des usagers au conseil de l'EiSNe la liste suivante :

### Collège VII regroupant les usagers du site de Charleville-Mézières

La liste « EvE (Ensemble vers l'Excellence) » pour le motif suivant :

Les déclarations individuelles de candidature n'ont pas été produites avant la date limite de dépôt des candidatures, soit le mardi 7 mai 2024, 16 heures.

## Article 2:

La liste de candidats est annexée au présent arrêté.

### Article 3:

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de

Fait à Reims,

Christophe CLÉMENT

Mis en ligne le : 14 10 5 12024

Transmis à M. le Recteur, chancelier des universités, le : 14 1051 2024

Annexe 1 - Liste irrecevable



# Annexe 1 : Liste irrecevable

# Collège VII regroupant les usagers du site de Charleville-Mézières

La liste « EvE (Ensemble vers l'Excellence) » :

- WEBER Vadim
- SEILER Lison
- KARMANN-COINTEREAU François
- DUBUS Lucy